



NUFARM AGRICULTURE INC.

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ET LES PRODUITS CHIMIQUES

FOURNI PAR :

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street, SE
Calgary, AB T2H 1H9
Numéro de téléphone : (403)-253-8471
Numéro de télécopie : (403)-253-8478

FABRIQUÉ PAR :

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street, SE
Calgary, AB T2H 1H9
Numéro de téléphone : (403)-253-8471
Numéro de télécopie : (403)-253-8478

PRODUIT :**ASSERT 300 SC Herbicide****NUMÉRO EPA :**

21032

PRÉPARÉ LE :

6 janvier, 2012

PRÉPARATEUR :

Nufarm Agriculture Inc.; Affaires réglementaires et Département de la recherche

FAMILLE CHIMIQUE/UTILISATION : Herbicide**FORMULE :** $C_{16}H_{20}N_2O_3$ **SYNONYMES CHIMIQUES :**

imazéthabenz-méthyle, imazéthabenz.

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Ingrédients Dangereux	% du Poids	NO. CAS
imazéthabenz-méthyle	28-31	81405-85-8
Autres ingrédients sont des marques déposées	-	-

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE EN SITUATION D'URGENCE : ATTENTION – POISON. Garder hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs ou les bruines de pulvérisation. Irritant sévère pour les yeux. Peut irriter la peau. Peut être nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË :

INGESTION : Peut être nocif si ingéré. Pas de symptôme spécifique connu.

CONTACT AVEC LA PEAU : Peut irriter la peau.

INHALATION : Peut irriter le système respiratoires.

CONTACT AVEC LES YEUX : Irritant sévère pour les yeux.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS : Aucun connu.

EFFETS SUBCHRONIQUES (ORGANE CIBLE) : Aucun connu..

EFFETS CHRONIQUES / CANCÉROGÉNÉCITÉ : Aucun connu.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION : Aucun connu.

TERATOGENICITÉ : Aucun connu.

MUTAGÉNICITÉ : Aucun connu.

VOIES PRINCIPALES D'EXPOSITION : Contact oculaire. Absorption cutanée. Inhalation. Orale.

MATÉRIAUX SYNERGIQUEMENT TOXIQUES : Aucun connu.

AUTRE : Aucun connu.



NUFARM AGRICULTURE INC.

4. PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

NOTE AU MÉDECIN : Administrer un traitement symptomatique.

5. PRECAUTIONS EN CAS D'INCENDIE

POINT ÉCLAIR : >100°C

INFLAMMABILITÉ : ND.

LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR (%) : ND.

LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR (%) : ND.

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : ND.

SENSIBILITÉ À UN IMPACT MÉCANIQUE (O/N) : N.

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ELECTRICITÉ STATIQUE : ND

MOYEN D'EXTINCTION : Eau pulvérisée, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone, poudre extinctrice.

PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection lorsqu'ils combattent des feux d'origine chimique. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE DANS LE CAS D'UNE FUITE OU D'UN DÉVERSEMENT DU PRODUIT : Utiliser l'équipement et les procédures appropriées selon l'importance du déversement. Éloigner les personnes inutiles. Éviter les ruissellements vers les sources d'eau naturelles et les égouts. Contenir et absorber les déversements avec une matière inerte comme de la perlite, des copeaux de bois, des granules d'argile, de la vermiculite, du sable ou de la terre. Déposer tous les matériaux affectés dans un contenant fermé et identifié afin d'en disposer adéquatement. Séparer des autres rebus. Nettoyer les zones contaminées telles que les surfaces solides, avec du détergent et de l'eau en prenant soin de récupérer la solution de nettoyage pour la disposer proprement. Les déversements importants sur le sol ou toute autre surface semblable peuvent nécessiter l'enlèvement du top sol.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET L'ENTREPOSAGE : Garder loin des produits alimentaires et des aliments pour animaux. Éviter d'entreposer près des insecticides, des fongicides, des engrais, des plantes et des semences. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer à des températures entre 0°-35°C. Ne pas laisser geler. Ne pas entreposer à plus de 45°C.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

LIMITE D'EXPOSITION :



NUFARM AGRICULTURE INC.

Ingrédients dangereux	MPT*	ACGIH TLV	LECT	Unités
imazaméthabenz-méthyle	N/E	N/E	N/E	mg/M ³

* MPT de 8 heures sauf si mention différente.

MESURES D'INGÉNÉRIE : Utiliser dans un endroit bien ventilé. À l'intérieur, une ventilation générale munie d'une bonne source d'air complémentaire est le minimum requis.

EQUIPEMENT DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Utiliser un appareil respiratoire approuvé pour pesticides si la ventilation n'est pas adéquate ou s'il y a des possibilités d'une exposition à la pulvérisation, à la bruine ou aux vapeurs.

GANTS DE PROTECTION : Tous les types de gants de protection pour la manipulation de produits chimiques sont acceptables, pourvu qu'ils soient lavables. Rincer les gants avant de les enlever.

PROTECTION DES YEUX ET DE LA FIGURE : Lunettes de protection ou masque facial lors des opérations de manipulation du concentré.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Manches longues, pantalons longs, bas et souliers sont recommandés comme habillement de travail minimal. Pour la manipulation du produit concentré, il est recommandé de porter un couvre-tout ou un tablier résistant aux produits chimiques, ainsi que des bottes de caoutchouc. Utiliser toute autre pièce d'équipement appropriée selon la situation.

VENTILATION : Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.

9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Note : Les données physiques sont des valeurs typiques mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur ne doit pas être considérée comme une analyse garantie ou une spécification.

POINT D'ÉBULLITION :ND.
PRESSION DE VAPEUR :ND.
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) :ND.
POINT DE CONGÉLATION :ND.
POINT DE FUSION :ND.
ÉTAT PHYSIQUE :Liquide.
ODEUR :ND.
COULEUR :crème à blanc.
SEUIL OLFACTIF (PPM) :ND.
TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE BUTYLE =1): ND.
POIDS SPÉCIFIQUE (EAU=1) :1,07
DENSITÉ @ 25°C :1,07
pH :5,5 – 7,0 (non dilué)
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 C) :Le produit est dispersible dans l'eau.
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION EAU/HUILE :ND.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION/COMBUSTION THERMIQUE : Aucune connue.

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) : Éviter tout contact avec de forts acides, bases ou oxydants.

CONDITIONS À ÉVITER : Aucune connue.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ces données sont basées sur des études conduites avec une formulation similaire :



NUFARM AGRICULTURE INC.

DL₅₀ ORALE AIGUË (mg/kg) :>2000 (Rat)

DL₅₀ CUTANÉE AIGUË (mg/kg) :>4000 (Lapin)

CL₅₀ D'INHALATION AIGUË (mg/l) :6.53 (Rat, 4 heures exposition)

AUTRE : Testé comme étant un irritant sévère modérément irritant pour l'œil et non irritant pour la peau (Lapin). Sensibilisant pour la peau (cochon d'Indes).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES :

Données sur l'imazaméthabenz-méthyle technique :

96-HOUR CL₅₀ (mg/L) : 280 (Truite arc-en-ciel)

96-HOUR CL₅₀ (mg/L) : >100 (Crapets arlequins)

48-HOUR EC₅₀ (mg/L) : >220 (Daphnées)

DIET CL₅₀ (ppm) : >5000 (Cailles)

DIET CL₅₀ (ppm) : >5000 (canards malards)

INFORMATIONS SUR LE DEVENIR CHIMIQUE : Imazaméthabenz-méthyle se dissocie lentement en acides libres correspondants dans le sol, sous des conditions aérobie et anaérobie; DT₅₀ 25-45j; l'hydrolyse augmente avec l'augmentation du pH. Sujet à la dégradation photolytique dans l'eau et à la surface du sol. La DT₅₀ des résidus dans le sol est c. 30-105 j sans accumulation de métabolites acides. Petit potentiel au lessivage.

13. CONSIDÉRATIONS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Pour des informations au sujet de l'élimination du produit non utilisé ou non désiré, contacter le fabricant ou l'agence de la réglementation provinciale. L'élimination doit être faite selon les réglementations provinciales, fédérales ou locales. Lors d'un déversement ou pour le nettoyage d'un déversement, contacter le fabricant et l'agence de réglementation provinciale.

Un contenant vide conserve les résidus et les vapeurs des produits. Suivre toutes les recommandations indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit propre, conditionné ou détruit. Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque but que ce soit. Si possible, retourner le contenant selon les règlements du programme de retour de contenant. S'il s'agit d'un contenant recyclable, le disposer dans un lieu indiqué pour le recyclage. Contacter le distributeur local, le vendeur ou la municipalité pour connaître le site de recyclage le plus proche. Avant de ramener le contenant, le rincer au moins trois fois en jetant les eaux de rinçage au réservoir du pulvérisateur et rendre le contenant inutilisable pour autre chose. S'il n'y a pas de site de collecte de contenant dans la région, éliminer le contenant selon les directives provinciales.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DESCRIPTION DU TMD CANADIEN (ROUTE & RAIL) : Pas considéré dangereux pour le transport par route/rail au Canada. Communiquer avec le fabricant pour les mises à jour des informations concernant le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSE DE RISQUE DU SIMDUT : ND.

SECRET COMMERCIAL DU SIMDUT : Exempt. (Ce produit est réglementé par le Règlement sur les produits antiparasitaires - exempt de SIMDUT.)

INVENTAIRE CANADIEN : Ce produit n'est pas sous la loi du CEPA.

SYSTÈMES D'ÉVALUATION DU DANGER :

SIMDUT : Non Disponible

NFPA :



NUFARM AGRICULTURE INC.

Évaluation pour ce produit		Légende	
ND	Risque pour la santé	0	Minimal
ND	Inflammabilité	1	léger
ND	Instabilité	2	Modéré
		3	Sérieux
		4	Sévère

16. AUTRES INFORMATIONS

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

RÉVISIONS :

Ce qui suit a été révisé depuis la dernière publication de cette FICHE SIGNALÉTIQUE : Révision des sections 1, 4 & 16.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Abréviations utilisées dans cette FICHE SIGNALÉTIQUE sont :

ND = Non Disponible

SO = Sans Objet

N/E = Non Établi

Ce produit est classifié selon les critères de dangers instaurés par le Règlement sur les produits antiparasitaires et la FICHE SIGNALÉTIQUE contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits antiparasitaires.

Les références utilisées pour la préparation de cette FICHE SIGNALÉTIQUE proviennent de la compagnie.

FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE